

Procès verbal de la réunion du comité directeur du 19 mars 2012

Une première réunion s'est tenue le 12 mars 2012 mais la séance a été levée et reportée par le président, suite à l'irruption de trois pétitionnaires et l'impossibilité d'aborder l'ordre du jour.

Étaient présents : MM. Jean Szilagyi, président ; Yvon Calatayud, vice-président ; Pierre Merlenghi, secrétaire ; Benjamin Picard, secrétaire-adjoint ; Christophe Melix, trésorier-adjoint ; Karim Djenadi, responsable Optimist ; Hervé Roncin, responsable section croiseur ; Moana Le Calvic, responsable Hobie Cat.

Poste vacant : Trésorier.

M. Patrick Delaere, directeur du YCT, a participé à cette réunion.

Le président a ouvert la séance en rappelant la situation financière telle qu'exposée par le directeur lors de la précédente réunion écourtée.

1. Trésorerie :

Le paiement des cotisations a permis de provisionner le compte courant avant le règlement du loyer annuel à la mairie.

La trésorerie est en hausse grâce à la reprise des stages de mer, Optimist et Class8. Devant l'ampleur de cette reprise d'activité, le club fait appel à des moniteurs vacataires afin de répondre à la demande dans le respect des conditions de sécurité sur le plan d'eau. Le club est toutefois bénéficiaire et peut d'ores et déjà envisager d'autres activités « voile » telles qu'une école de croisière en catamaran de sport ou la montée en puissance de la section sportive Hobie Cat tournée vers la compétition. Une plaquette publicitaire pour la promotion des stages d'Optimist est en cours d'élaboration (environ 150 plaquettes pour un coût estimé à 50 000 FCP).

2. Sécurité :

Le directeur de la société Jurion, mandatée pour la surveillance du site, a été reçu en entretien afin de mettre au point les modalités de rondes et d'intervention. Ces rondes doivent s'adapter au calendrier d'activité du club.

3. Infrastructures :

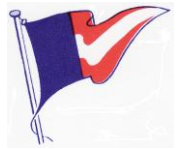
Le président demande à ce que les plans des canalisations et des conduits électriques soient dressés. Ces plans permettront de pouvoir intervenir plus rapidement et plus sûrement en cas d'avarie.

Le portail d'entrée, côté stade, devra être traité contre la rouille et repeint.

Une réfection du goudronnage au niveau des parkings est envisagée (appel à société).

Les bâtiments du YCT vont faire l'objet d'un réaménagement global et d'une rénovation partielle des peintures. Dans un premier temps, les propriétaires de matériel entreposés sont priés de bien vouloir identifier leurs biens avant un tri sélectif et en nouvelle répartition dans les locaux et appentis.

La plupart de ces opérations (plans, peinture...) peuvent être réalisées par des bénévoles auxquels il est fait appel. Pensez à vous manifester auprès du directeur.



L'entretien des retenues de pontons, corps morts et amarrages immergés sera effectué en plusieurs phases. Le YCT ne disposant pas à ce jour de personnel médicalement apte à la plongée, il sera fait appel au club de plongée pour un relevé officiel de l'état des chaînes-mères, corps-morts et amarrages des pontons et bateaux du YCT. Selon cet état, et après concertation avec l'utilisateur de l'emplacement, le YCT mandatera une société professionnelle pour l'échange des amarrages défectueux ou à risque.

Rappels : Le yacht club ne saurait couvrir les incidents ou accidents de plongée qui résulteraient d'une initiative personnelle non-conforme aux règles de sécurité et à l'aptitude à la plongée. Ces initiatives sont donc proscrites au sein du YCT.

L'achat pour entretien de matériel de mouillage : manille, émerillon, aussières, reste du ressort de l'utilisateur locataire.

Le plan d'occupation de la marina va être optimisé afin d'amarrer les bateaux selon leur catégorie et de permettre de gagner quelques places supplémentaires.

4. Sections sportives :

Le calendrier des stages est à l'affichage. La communication en sera améliorée.

Les stages d'Optimist font le plein grâce à l'engagement de nos moniteurs. Les nouvelles coques demandent beaucoup de soins et de l'entretien.

L'activité Hobie Cat redémarre. Elle a pour objectif d'amener les jeunes à la compétition, à la participation aux 4 championnats locaux et celui de Polynésie.

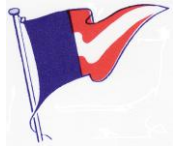
En revanche, l'activité Laser dépendra du plan de charge des bateaux situés à Taravao.

La section « croiseurs » a organisé le tour de Moorea pour lequel 5 bateaux se sont engagés. Certains points de préparation (listing, rating) devront être mis à jour.

Voile « loisir » : La demande est forte. Cette activité s'effectue principalement sur Class8 pour le moment, le samedi et le dimanche. Il est envisagé d'étoffer l'offre par l'achat d'un Hobie Cat 14, catamaran de sport et peut-être d'autres bateaux d'occasion si les conditions le permettent, à savoir la supervision de cette activité et l'équilibre budgétaire de l'investissement.

A l'international :

Le président du yacht club de Los Angeles nous a fait part de l'engagement de 2 voiliers dans la « Los Angeles – Tahiti » dont l'arrivée est prévue début mai. Le club suivra leur progression avec attention et organisera le passage de la ligne d'arrivée, la réception officielle avec remise de la coupe et le pot au yacht club. Tous les membres intéressés par ce moment de convivialité et d'échange sont les bienvenus. Un « comité de course » est constitué pour l'occasion. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser au bureau.



5. Autre point à l'ordre du jour : Pétition

Une pétition a été remise au comité directeur le 12 mars 2012. Elle est cosignée sans réserve par 20 membres et 1 personne extérieure et a fait l'objet de 3 mails de soutien. Le club rassemble 230 membres, toute activité confondue. Malgré tout, le comité directeur a souhaité étudier l'ensemble des griefs, en débattre et y apporter ses réponses concertées.

En préambule, Le président a posé deux questions au comité directeur :

Le comité directeur reste-il légitime ? Peut-il trancher sur les points évoqués ou doit-il démissionner ? Il a été répondu à l'unanimité que le comité directeur ne devait pas démissionner, la pétition en remettant pas en question sa légitimité.

Le président doit-il démissionner ? Le comité directeur a décidé à l'unanimité que le président ne devait pas démissionner, les griefs avancés n'étant en rien causés par une décision individuelle.

Il a été ensuite étudié et décidé ce qui suit :

« Le gardien a demandé aux dames qui pêchent sur les pontons le soir - et ce depuis plus d'une dizaine d'années- de quitter l'enceinte du Yacht club »

La décision de restreindre l'accès aux pontons, notamment pour des pêcheurs extérieurs au yacht club, est maintenue, principalement pour des raisons de sécurité et de responsabilité. 2 membres du comité directeur sur 8 ont cependant fait remarquer qu'il aurait fallu communiquer un temps avant de donner des consignes au gardien. Il est convenu qu'un affichage rappellera ces consignes qui restent applicables.

« Esprit d'ouverture vers le public » Après précisions des pétitionnaires, il s'agirait de laisser un libre accès aux installations du yacht club, douches et hygiènes comprises. A l'unanimité le comité directeur réfute le droit d'accès généralisé à la population, les installations n'étant pas dimensionnées et ne faisant pas l'objet d'autres subventions que celles des membres du YCT. De nombreux membres ont d'ailleurs demandé un contrôle d'accès par cartes plus fiables que des clefs copiées. Le YCT demandera par courrier à la mairie que les installations du stade municipal soit mises à la disposition du public, notamment lors des entraînements au Heiva ou de matchs.

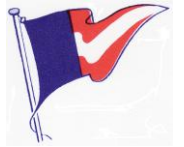
Dans le même registre, le comité directeur vote à l'unanimité le maintien des horaires de fermeture des portails. Les accès sont déjà suffisamment permissifs pour diverses raisons dont les livraisons.

« Nous demandons que l'ensemble des membres soit consulté en assemblée générale si des travaux ou des mesures réduisant l'accès aux pontons et au yacht club sont envisagés »

A aucun moment le comité directeur n'a envisagé d'imposer « unilatéralement » la fermeture par portails des pontons, mais la question mérite d'être débattue dans les règles. La question n'étant pas inscrite à l'ordre du jour, il est décidé à l'unanimité que le point évoqué est sans objet.

« Nous sollicitons également l'organisation par le Yacht Club d'un apéritif d'honneur pour marquer le départ à la retraite de Michel Alcon, ..., ainsi que le départ de Thierry Bride ».

Le comité directeur n'a pas attendu la pétition pour proposer à plusieurs reprises un pot de départ aux intéressés, qui ont malheureusement décliné l'événement pour des raisons qui leur appartiennent. Nous ne pouvons que le déplorer. Ils conservent toute notre amitié et, à l'occasion de son départ à la retraite, Michel Alcon s'est vu remettre gracieusement le statut de membre à vie du YCT en remerciement des services rendus au cours de sa carrière. Toutefois, Hervé Roncin a proposé de contacter à nouveau Michel et Thierry pour leur faire parvenir une invitation officielle à la date qui paraîtra la plus opportune. Le Comité Directeur a donné son accord.



« L'esprit de l'association, - rappelons que le yacht club n'a jamais été une entreprise commerciale -, ne peut accepter une quelconque liste des mauvais membres susceptibles d'être éliminés du club »...

Le président rappelle que, comme pour nombre d'associations 1901 et indépendamment de tout caractère commercial, les statuts et le règlement intérieur prévoient des cas d'exclusion.

Il n'existe pas de liste de « mauvais membres » ne serait-ce que parce que les quelques rares cas (mauvais payeurs ou irrespect total du règlement intérieur) ont déjà été traités par de précédents comités directeurs.

Le comité directeur n'a pas défini des cas « couperets » tels qu'un montant de dette ou un type particulier de comportement (Excès de boisson, tapage, gêne à autrui...) A l'évidence, chaque rare cas problématique est particulier et devra faire l'objet d'une réponse adaptée et concertée. Le comité directeur a le devoir de se poser les bonnes questions au nom des membres du YCT, pour la bonne marche du club.

Le président conclut la séance en ces termes :

« 2012 est une année de changements importants pour le Yacht Club de Tahiti. Comité Directeur fortement sollicité et impliqué, nouveau Directeur, renfort des moniteurs, un cap défini par une feuille de route, voilà comment fonctionne votre club aujourd'hui. Certains s'étonnent, d'autres se félicitent des changements opérés. Il en va ainsi de toutes les sociétés aussi grandes ou petites soient elles. Il est toujours difficile de satisfaire tout le monde. Aujourd'hui, une poignée de bénévoles s'implique sans prétention de science infuse, animés seulement par un idéal de bonne et saine gestion. Les résultats sont déjà là. Ils nous rassurent et nous encouragent.

Merci donc à tous pour votre compréhension, votre tolérance et votre soutien. »

Établi à Arue, le 19 mars 2012

Le secrétaire,
Pierre Merlenghi

Le président du YCT,
Jean Szilagyi